



Impôts et hébergement adulte en situation de handicap

Par **Syl001**, le **22/04/2022** à **01:47**

Bonsoir,

Hébergeant à titre gratuit (seul les frais alimentaire sont partagés, aucun pour loyer, eau ou électricité) un membre de la famille adulte en situation de handicap travaillant et bénéficiant en plus de l'AAH + PCH, moi même locataire de mon appartement, pourriez-vous s'il vous plaît nous aiguiller et nous conseiller pour la déclaration des revenus 2022 ?

Devons-nous faire chacun la nôtre en précisant l'hébergement à titre gratuit ou bien devrais-je l'inscrire ainsi que ses revenus + allocations sur ma propre déclaration tout en déclarant l'hébergement à titre gratuit ?

Quelle serait la formule la plus appropriée et avantageuse, si avantage il y avait, pour chacun de nous deux ?

Merci de vos réponses et cordialement.

Par **Visiteur**, le **22/04/2022** à **08:42**

Bonjour

Vous avez encore le temps de contacter le service des impôts, vous serez renseignée

officiellement.